PICTOGRAMME CHAUSSURE DE SÉCURITÉ - M008
Référence : 03900



RESUME

Panneau Port des chaussures de sécurité obligatoire en PVC, aluminium ou autocollant. Disponible en 5 dimensions de diamètre 100 à 420 mm.

Les points forts :

- Pictogramme M008 normé ISO 7010
- Signal d'obligation rond blanc et bleu
- Fixation facile avec l'option adhésif collé au dos du panneau en PVC
- Large choix de dimensions

Retrouvez tous les signaux d'obligation correspondant au port obligatoire des EPI.



DECLINAISONS

Dimension	Matière
⌀ 100 mm	Panneau PVC
⌀ 150 mm	Panneau PVC
⌀ 200 mm	Panneau PVC
⌀ 320 mm	Panneau PVC
⌀ 420 mm	Panneau PVC
⌀ 100 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 150 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 200 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 320 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 420 mm	Panneau PVC avec adhésif
⌀ 100 mm	Autocollant
⌀ 150 mm	Autocollant
⌀ 200 mm	Autocollant

⌀ 320 mm	Autocollant
⌀ 420 mm	Autocollant
⌀ 100 mm	Aluminium
⌀ 150 mm	Aluminium
⌀ 200 mm	Aluminium
⌀ 320 mm	Aluminium
⌀ 420 mm	Aluminium

DESCRIPTION

Pictogramme Chaussures de sécurité ISO 7010

Rappelez le caractère obligatoire du port des chaussures de sécurité avec ce panneau contenant le pictogramme port des chaussures de sécurité blanc sur fond bleu.

Le panneau port des chaussures de sécurité obligatoire est également disponible avec texte ici.

Sur un chantier, dans un entrepôt ou une usine, il est primordial d'informer les personnes présentes lorsque le port des équipements de protection est nécessaire et obligatoire.

Pour cela, il peut être très utile d'afficher ces obligations via une signalétique de sécurité normée. En effet, la normalisation des panneaux de sécurité permet de faciliter leur interprétation et compréhension.

Caractéristiques du panneau Chaussures de sécurité obligatoires

Matières

- Autocollant : Film PVC souple muni d'un adhésif acrylique pour une adhésion immédiate et permanente à l'intérieur et à l'extérieur. Très résistant aux agents atmosphériques, aux variations de températures allant de -20°C à + 70°C. Excellente tenue aux UV, bonne résistance aux solvants organiques (huiles, graisses, solvants, alcools...) et aux agents chimiques (acides et

alcalis dilués). Résistant au feu : M1 combustible non inflammable.
- PVC : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques. Bonne résistance à l’abrasion, aux rayures, à la plupart des solvants et des agents chimiques. Résiste aux températures de surfaces comprises entre -15°C et +45°C et à une variation de 60°C. Épaisseur : 1 mm. Résistance au feu M1. Disponible avec un adhésif collé au dos du panneau sur toute la surface (option).
- Aluminium : Très résistant aux chocs, aux agents atmosphériques et aux intempéries.

Dimensions

- ⌀ 100 mm
- ⌀ 150 mm
- ⌀ 200 mm
- ⌀ 320 mm
- ⌀ 420 mm

Panneau d'obligation avec pictogramme conforme à la norme NF EN ISO 7010 représentant une paire de chaussures ou de bottes.

Conditions d'utilisation

Usage intérieur très long terme et extérieur.

- Autocollant : À appliquer sur une surface lisse, propre, dépoussiérée, dégraissée et sèche. Température d’application : + 5°C.
- PVC : À coller ou à visser (colle et fixation non fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.
- PVC avec adhésif au dos : adhésif collé au dos du panneau recouvrant toute la surface, à appliquer à l'intérieur ou à l'extérieur sur une surface lisse, nettoyée et sèche.
- Aluminium : À coller ou à visser (colle et fixation non

fournies) sur une surface lisse ou rugueuse.

Ce panneau est souvent associé à la signalétique port des vêtements de sécurité obligatoire et au panneau port des gants de protection obligatoire.